



MAIRIE DE SAINT JEAN DES OLLIÈRES
63520
Tél/fax : 04 73 70 90 17
mstjean@wanadoo.fr
<http://www.saintjeandesollieres.fr/>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DES OLLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme JONCOUX Karine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 5 - Votants : 10

Présents : JONCOUX Karine, COURTOT Paul, POINTUD Serge, CHAMPEIX Sébastien et COQUIN Ronan.

Procurations de : GAILLARD Véronique à COURTOT Paul, SERRA Evelyne à POINTUD Serge, GUILLEMETTE Dominique à COQUIN Ronan, PLEYBER Philippe à JONCOUX Karine et LE POSTEC Valérie à CHAMPEIX Sébastien.

Absents : /

Secrétaire de séance : POINTUD Serge.

Le compte rendu de la séance du 5 février 2022 est approuvé à la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

◇ FIC 2022

Il convient de délibérer sur la programmation des projets d'investissement pour lesquels la municipalité entend solliciter un financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal pour l'année 2022.

Madame le Maire propose de retenir les 2 projets suivants :

- L'adressage
- L'isolation du bâtiment Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

◇ DETR 2022

Il convient de délibérer sur le projet d'investissement pour lequel la municipalité entend solliciter un financement auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour l'année 2022.

Madame le Maire propose de retenir « L'adressage ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

◇ DSIL 2022

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'état général de l'Eglise de SAINT JEAN DES OLLIERES se dégrade et notamment la toiture. Une étude de rénovation a été entamée en 2016 afin de conserver la valeur patrimoniale du bien. Cette dernière a révélé la nécessité d'une rénovation en 3 phases pour un budget global avoisinant les 1 200 000€.

L'année 2022 doit voir le début de la 1^{ère} phase de travaux consistant à rénover la toiture et le clocher.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 415 901€ HT.

Parmi le plan de financement prévisionnel, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL, pour l'année 2022, pour un montant de 108 134 € (26% du coût HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

◇ Divers

néant

La séance est levée à 20h45.

Pour affichage, le 23 février 2022

**Karine JONCOUX,
Maire**